

STONE GUARD GREEN STOP +

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) Avec sa modification
Règlement (CE) N° 453/2010 II

Version 03/03/2017/FR

SECTION 1 / IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : **ECI 84**

Forme du produit : **Mélange**

Dénomination commerciale : **Stone Guard Green Stop +**

Type de produit : **Biocide**

1.2 Utilisation :

Traitement préventif et curatif (intérieur et extérieur) des moisissures, des algues et lichens sur les murs, les terrasses et les toitures.

1.3 Identification de la société/entreprise :

**Passat
2 rue Alfred de Vigny
78 112 FOURQUEUX**

**1.4 Téléphone en cas d'urgence à utiliser par le médecin traitant : Centre antipoison de
Paris Hôpital Fernand Vidal 01 40 05 49 32
Lyon Centre Anti-poison : 04 72 11 69 11
Marseille Hopital Salvator 04 91 75 25 25**

SECTION 2 / IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

STONE GUARD GREEN STOP +

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) Avec sa modification
Règlement (CE) N° 453/2010 II

Version 03/03/2017/FR

2.2 Eléments d'étiquetage

2.2.1 Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 CLP

Pictogramme de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium

Mentions de danger

H315 : Provoque une irritation cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Conseil de prudence

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P270 : ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P262 : Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

P302, P352 : En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon

P305, P351, P338 : En cas de contact avec les yeux, rincer avec précautions à l'eau pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées, Continuer à rincer

P280 : Porter des gants et des vêtements de protection

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation

Texte complet des phrases P: voir section 16

2.3 Autres Dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

STONE GUARD GREEN STOP +

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) Avec sa modification
Règlement (CE) N° 453/2010 II

Version 03/03/2017/FR

3 / COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Nature chimique

Substance active biocide : Composé de l'ion ammonium quaternaire benzylalkyl en C12-16 diméthyles , chlorure(N°CAS : 68424-85-1 ; N° enregistrement CE : 270-325-2)

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Acute Tox. 4 (Oral), H302

Skin Corr. 1B, H314

Aquatic Acute 1, H400

Concentration : 2%

Colorant vert

4 / PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation

- Produit non volatil

Après contact avec la peau :

- Retirer les vêtements
- Laver à fond à l'eau courante et du savon
- Consulter un spécialiste en cas d'irritation

Après ingestion :

- Ne pas faire boire, ne pas faire vomir, consulter un médecin.
- Eviter de vomir
- Consulter d'urgence un médecin

Après contact Oculaire

- Rincer avec précaution à l'eau
- Enlever les lentilles de contact si possible
- Si l'irritation persiste consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes après contacts avec la peau : provoque une irritation cutanée

Symptômes après contacts après contact oculaire : provoque sévère irritation des yeux

STONE GUARD GREEN STOP +

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) Avec sa modification
Règlement (CE) N° 453/2010 II

Version 03/03/2017/FR

5 / MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extension appropriés :

- Solution aqueuse ininflammable
- En cas d'incendie, utiliser tous les moyens d'extinction : eau, mousse ou poudre

5.2 Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

- Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement appropriés

6 / MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Mesures de protection individuelle :

- Eviter le contact avec les yeux

6.2 Mesures de protection de l'environnement

- Ne pas rejeter à l'égout

6.3 Méthode de nettoyage/d'absorption

- Ramasser à l'aide d'un matériau absorbant et éliminer
- Laver la partie souillée à l'eau

7 / MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

- Manipuler en évitant les projections
- Eviter le contact avec la peau et les muqueuses

7.2 Stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine
- Conserver le produit à température ambiante

8 / CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Mesures permettant la réduction de l'exposition

- Respecter les mesures générales de protection et d'hygiène

8.2 Protection individuelle :

- Protection des mains : gants de protection appropriés
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau : Vêtements appropriés

STONE GUARD GREEN STOP +

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) Avec sa modification
Règlement (CE) N° 453/2010 II

Version 03/03/2017/FR

9 / PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Forme :	Liquide
9.2 Couleur :	Vert
9.3 Odeur :	Faible
9.4 Valeur du pH :	6,5 +/- 0,5
9.5 Point éclair :	Non applicable
9.6 Danger d'explosivité :	Ininflammable
9.7 Masse volumique :	1,005 +/- 0,005
9.8 Solubilité :	Soluble dans l'eau en toute proportion

10 / STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité

- Stable dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Matières à éviter :

- Oxydants, les acides, les alcalis et métaux ferreux

10.3 Réactivité

Neutre à légèrement acide

10.4 Produits de décomposition dangereux

- Pas de décomposition dangereux :

11 / INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité orale aiguë : DL 0>5g/kg
- Irritation cutanée : Irritant
- Irritation oculaire : Très irritant

12 / INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Composé de l'ion ammonium quaternaire benzylalkyl en C12-16 diméthyles ,
chlorure(N°CAS : 68424-85-1 ; N° enregistrement CE : 270-325-2)

-CL50 : 0,28 mg/l

-NOEC : 0,0042 mg/l

-CE50 : 0,016 mg/l

STONE GUARD GREEN STOP +

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) Avec sa modification
Règlement (CE) N° 453/2010 II

Version 03/03/2017/FR

12.2 Persistance et dégradabilité (PET)

Biodégradabilité > 90 % réglementaire au CE N°648/2004

Contient moins de 5% de tension actifs non anioniques

Contient moins de 5% de tension actifs cationiques

De faibles concentrations ne perturbent pas le cycle biologique des boues activées et peuvent être dégradées dans un système de traitement des eaux usées

12.3 Potentiel de bio accumulation

Composé de l'ion ammonium quaternaire benzylalkyl en C12-16 diméthyles ,
chlorure(N°CAS : 68424-85-1 ; N° enregistrement CE : 270-325-2)

LOG KOW : inférieur à 3

12.4 Résultats des évaluations PBT et VPvB

Cette substance ou mélange ne remplit pas les critères PBT et vPvB du règlement REACH annexe XIII

13 / CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Traitement par centre agréé
- Eviter le rejet dans l'environnement
- une gestion approprié des déchets

14 / INFORMATION RELATIVES AUX TRANSPORTS

- Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport aérien

STONE GUARD GREEN STOP +

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) Avec sa modification
Règlement (CE) N° 453/2010 II

Version 03/03/2017/FR

15 / INFORMATIONS REGEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement CE
N°453/2010 II

Type de produit : TP2 désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

Composant : BENZALKONIUM CHLORIDE

N°CAS 68424-85-1

Pourcentage : 1 à 10%

16 / AUTRES INFORMATIONS

Skin Irrit. 2 : irritant pour la peau Catégorie 2

Eye Irrit 2 : irritant pour les yeux catégorie 2

Skin Corr. 1B : Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B

Acute Tox. 4 (Dermal) : Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4

Acute Tox. 4 (Oral) : Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

Phrase en H :

H315 : Provoque une irritation cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Phrase en P :

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P270 : ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P262 : Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

P302, P352 : En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon

P305, P351, P338 : En cas de contact avec les yeux, rincer avec précautions à l'eau pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées, Continuer à rincer

P280 : Porter des gants et des vêtements de protection

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation

STONE GUARD GREEN STOP +

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) Avec sa modification
Règlement (CE) N° 453/2010 II

Version 03/03/2017/FR

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif afin de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérée comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange du dit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.